

Demande de proposition (DP) 87055-15-0084
Pour le service et l'entretien du système OnGuard de Lenel
et du système de surveillance vidéo en circuit fermé (SSVCF)
Amendement à la DP

Cet amendement à la DP est pour confirmer que la méthode de sélection sera basée sur la note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix (A0027T – 2012-07-16).

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumission; et
 - b. satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires; et
 - c. obtenir le nombre minimal de 28 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation technique cotés. L'échelle de cotation compte 40 points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences indiquées ci-dessus au paragraphe 1 seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et le prix. Une proportion de 80 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 20 % sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 80 %
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera calculée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 20 %.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.